

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOGES régulièrement convoqué et sur convocation du 11 février 2021 s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, première adjointe

Étaient présents : Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. QUENISSET, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme THEBAULT

Ont donné procuration : Mme HAYE ayant donné procuration à M. VEYRE, ayant donné procuration à M. le Maire, Mme STEPHAN ayant donné procuration à Mme CLEMENT-VITORIA

Absent excusé : M. BENIS

### OBJET N° 01-02-2021 : Approbation du Procès-Verbal du 15 janvier 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 15 janvier 2021

### OBJET N° 02-02-2021 : Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Principal

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget Principal

### OBJET N° 03-02-2021 : Approbation du compte administratif 2020 du Budget Principal

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

FONCTIONNEMENT	
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2019</i>	200 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	1 324 989,57 €
Recettes de fonctionnement	1 750 969,20 €
Résultat d'exercice fonctionnement 2020	425 979,63 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	625 979,63 €
INVESTISSEMENT	
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2019</i>	653 849,16 €
Dépenses d'investissement	1 458 643,71 €
Recettes d'investissement	518 587,88 €
Résultat d'exercice d'investissement 2020	-940 055,83 €
Résultat de clôture investissement de l'exercice 2020	-286 206,67 €
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>339 772,96 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2018 avec un solde d'exécution de 339 772.96 €.

### OBJETS N° 04-02-2021 & 05-02-2021 : Budget Assainissement/Approbation compte de gestion & compte administratif 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget Assainissement & **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020 avec un solde d'exécution de 28 522,48 €.

### OBJETS N° 06-02-2021 & 07-02-2021 : Budget Gendarmerie/Approbation compte de gestion & compte administratif 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du Budget Gendarmerie & **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020 avec un solde d'exécution de -8 956,79 €.

### OBJETS N° 08-02-2021 & 09-02-2021 : Budget ZAC/Approbation compte de gestion & compte administratif 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du Budget ZAC & **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020 avec un solde d'exécution de - 67 780.86 €.

### OBJET N° 10-02-2021 : Attribution de subventions aux associations

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 1 contre, 1 abstention) : **VALIDE** le montant de 45 526 € à verser aux associations locales. Détails :ASVHG Basket :7999/ASVHG Foot :4000/Tennis club:200/Hédémouving :300/Asphalte :300/ Maison du Canal :13150/Ce qui nous lie :150 /Fêt'Arts :500/Joli Collectif :16491/Dauphins:200/Comité des Fêtes:600/UNC :250/Cercle philatélique :50/Société de chasse :300/RASED:450/Cie des onze écluses : 200/AEPEC Notre Dame :386

**OBJET N° 11-02-2021 : Participations OSVIDH (Office de sports du Val d'Ille Dingé Hédé) -régularisation**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le mandatement pour un total de 5 770€

**OBJET N° 12-02-2021 : Attribution de subventions pour les fournitures scolaires et les sorties scolaires**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les subventions scolaires pour 44 € pour les fournitures scolaires et 33.50 € pour les sorties scolaires

**OBJET N° 13-02-2021 : Taux de fiscalité pour l'année 2021 (impôts) -intégration de la part départementale**

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** les taux suivants : Taxe foncière bâtie : 40.58 % et Taxe foncière non bâtie : 36 %

**OBJET N° 14-02-2021 : Tarifs 2021**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs proposés par la commission finances à compter du 1/03/2021.

**OBJET N° 15-02-2021 et 16-02-2021 : Espace sportif, de loisirs et Dirt -Subvention DETR et Région LEADER/FEADER**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la DTER et la subvention Région/LEADER FEADER
- **ADOpte** l'échéancier prévisionnel ;

**OBJET N° 17-02-2021 : Aménagement du Jardin d'Amélie et Jules -budget prévisionnel**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les travaux d'élagage et d'aménagement de chemins pour un montant total de 10 000 € HT

**OBJET N° 18-02-2021 : Réhabilitation du hangar à Bazouges -budget prévisionnel**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les montants de 6 250 € HT à la section de fonctionnement et 7 250 € HT à la section d'investissement sur le budget communal 2021.

**OBJET N° 19-02-2021 : Charte d'utilisation des services Megalis**

La Mairie utilise cette plateforme pour envoyer les délibérations en Préfecture, envoyer les documents comptables et déposer des consultations de marchés publics.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette charte & **AUTORISE** monsieur le Maire à la signer.

**OBJET N° 20-02-2021 : Reprise des réserves incendies créées par des particuliers (principe)**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de reprendre les réserves incendies installées par des particuliers ;
- **AUTORISE** M. le Maire à déterminer si une réserve incendie doit être reprise par la commune ;

**OBJET N° 21-02-2021 : Reprise des espaces publics en cas de permis d'aménager (principe)**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de reprendre les espaces publics en cas de permis d'aménager ;
- **AUTORISE** M. le Maire d'exiger le recrutement d'un bureau d'études par la commune pour le suivi de chantier avec une prise en charge par les responsables de l'aménagement (promoteurs, constructeurs...)

**OBJET N° 22-02-2021 : ACI -choix des entreprises /abri bus**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix des entreprises suivantes :
  - Lot 01 : BAUMARD pour un montant de 16 283.49 € HT
  - Lot 02 : DANIEL pour un montant de 18 073.37 € HT
  - Lot 03 : EITA pour un montant de 11 837.95 € HT
  - Lot 04 : Bernard Electricité pour un montant de 1 807.72 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes d'engagement, les OUV 11 et tout document afférent à ce dossier

Fin de la séance : 22h30